

## Séance du 12 avril 2017

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents sauf M. Francis SCHWEITZER qui donne pouvoir à M. Laurent SIMONIN et M. Benoit GIACOMINI, arrivé en retard, participe à partir de la délibération n° 5.

Mme Chantal PIREDDU est secrétaire de séance

Début de séance : 20h30

Le compte rendu de la séance du 1<sup>er</sup> février 2017 est approuvé à l'unanimité

### 1/ comptes administratifs 2016

Monsieur le Maire présente les comptes administratifs des budgets Commune, Assainissement et CCAS.

Mme Corinne TALTAVULL de la commission des finances locales propose aux membres de délibérer hors la présence du Maire. Après étude, les conseillers votent les comptes administratifs des budgets Commune, Assainissement et CCAS et constatent qu'ils sont en conformité avec les comptes de gestion 2016 dressés par le Percepteur.

Résultats de l'exercice :

#### Budget Commune (principal) :

Fonctionnement : excédent de 9 343.81 €

Investissement : excédent de 9 174.76 €

#### Budget Assainissement :

Fonctionnement : déficit de 2 638.90 €

Investissement : excédent de 1 750.78 €

#### Budget CCAS :

Fonctionnement : déficit de 3.22 €

**pour : 9 contre : 0 abstention : 0**

### 2/ comptes de gestion 2016

Le Conseil Municipal approuve les comptes de gestion 2016 dressés par le Percepteur de la Trésorerie de Morre Roulans pour les comptabilités des budgets Commune, Assainissement et CCAS.

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

### 3/ affectation des résultats 2016 sur les budgets 2017

#### Budget CCAS

Résultat de clôture en fonctionnement : excédent + 98.35 €

*Monsieur le Maire rappelle que le Budget CCAS est supprimé au 31 décembre 2016. Il convient donc de reverser l'excédent de fonctionnement de 98.35 € sur le budget principal au compte R002.*

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

#### Budget Assainissement

Résultat de clôture en fonctionnement : excédent + 4 579.32 €

Résultat de clôture en investissement : + 29 741.03 €

Restes à réaliser : néant

Le Conseil Municipal décide d'affecter l'excédent d'investissement de 29 741.03 € au compte R001 et l'excédent de fonctionnement de 4 579.32 € au compte R002

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

## Budget Commune

Résultat de clôture en fonctionnement : excédent + 40 088.96 €

Résultat de clôture en investissement : + 76.64 €

Restes à réaliser : dépenses : - 9409.88 €

Restes à réaliser : recettes : + 2387.46 €

Résultat : - 6 945.78 €

Constatant le besoin de financement en investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter la somme de 6945.78 € au compte 1068, et le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 33241.53 € au compte R002

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

## 4/ secrétaire : avancement de grade

Le Maire rappelle aux conseillers que la secrétaire de mairie a été inscrite dans les trois communes où elle exerce, au tableau d'avancement de grade qui a été soumis à l'avis de la commission administrative paritaire du centre de gestion du Doubs. Après avoir pris connaissance de l'avis favorable du 27 mars 2017 de la CAP, il propose la suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe et la création d'un emploi d'adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la suppression et la création du poste susvisé à compter du 15 avril 2017.

**pour : 10 contre : 0 abstention : 0**

## 5/ propositions de devis

Monsieur le Maire présente aux conseillers les devis TTC suivants :

Entreprise CUCHEROUSSSET : chauffe-eau / 669.60€

Sarl IRIS FLOR : fleurissement village / 1731.44 €

JM Informatique : système sauvegarde des données / 682.70 €

C2M : achat d'un chapiteau 6x12 PRO + sacs de rangement / 1309 € + 159 €

Ent. Olivier HUMBERT : réfection salle du Conseil / 2327.16 €

**pour : 11 contre : 0 abstention : 0**

TP PIREDDU : pose de caniveau / 744 € TTC

**pour : 10 contre : 0 abstention : 1**

## 6/ subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que les subventions sont allouées par vote aux associations qui en font la demande. Après avoir consulté les demandes reçues en 2017 et délibéré, le Conseil Municipal décide d'allouer les subventions suivantes :

FSE du collège de Saône : 128 €

Don du sang (Saône) : 50 €

Sports et Loisirs : 150 €

**pour : 11 contre : 0 abstention : 0**

## 7/ vote des taxes locales 2017

Le Conseil Municipal décide les taux suivants :

Taxe d'habitation : 11.63 %

Taxe foncière sur le bâti 15.07 %

Taxe foncière sur le non bâti 14.95 %

Soit un produit fiscal attendu de 32 265 €

**pour : 11 contre : 0 abstention : 0**

## **8/ vote des budgets primitifs 2017**

### **Budget primitif Assainissement**

Fonctionnement : dépenses 18 030 € recettes 18 629 €

Investissement : dépenses 5 950 € recettes 40 586 €

**pour : 11 contre : 0 abstention : 0**

### **Budget primitif Commune**

Fonctionnement : dépenses 100 287 € recettes 111 741€

Investissement : dépenses 30 159.88 € recettes 30 160.46 €

**pour : 11 contre : 0 abstention : 0**

## **9/ indemnités des élus : évolution de l'indice**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que, suite à l'application du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, l'indice brut terminal change à compter de 2017. Il propose de prendre une nouvelle délibération sans référence expresse à un indice. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer le montant des indemnités en pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 17 % pour le Maire et 3.3 % pour les adjoints.

**pour : 11 contre : 0 abstention : 0**

## **10/ Francas : avenant n°1 à la convention**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la commune a signé en 2015 avec l'association les Francas du Doubs une convention d'objectifs et de moyens pour l'animation et la gestion du centre de loisirs éducatifs périscolaire et extrascolaire pour les enfants d'âge maternel et primaire. Un avenant à cette convention est proposé entre les Francas et les trois communes intéressées (Mamirolle, Le Gratteris et La Chevillotte) et portant sur la modification des conditions de paiement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association Le Francas du Doubs.

**pour : 11 contre : 0 abstention : 0**

## **INFORMATIONS**

Entretien voirie-espaces verts : l'agent territorial mis à disposition par le Syndicat mixte du Marais de Saône revient du 13 avril à mi-mai. Le travail saisonnier sera effectué cette année par Tom DUQUET.

Elections : deux jeunes électrices ont souhaité participer à la tenue des scrutins pour l'élection présidentielle

Emilie ROUSSEL sera présente le 23/04 de 10h00 à 12h00 et Solène SEHIER sera présente le 23/04 et le 7/05 de 10h00 à 12h00.

Vide-grenier : 21 mai

Fin de la séance : 22h20

Vu pour être affiché le 14 avril 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes

*(Sceau de la mairie)*

Le Maire,  
Cédric LINDECKER